

CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 2 novembre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Laurent CARRÉ, Stéphanie CAUVIN, Martine DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Joël LIAIS, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON,

Excusés : René DIGARD (pouvoir à Christophe LELIÈVRE), Sébastien VRAC (pouvoir à Henri DESTRÉS)

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CAUVIN

1. Compte-rendu de la séance du 28 septembre 2016

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative N° 1 : augmentation de crédit

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de reprendre les frais d'étude de rénovation de la salle communale par opérations d'ordre budgétaire.

A cet effet il faut prévoir des crédits supplémentaires par changement d'affectation.

Chapitre	Article	Montant
041 Recette (pour annulation)	2031	15 151,29 €
041 Dépenses (imputation nouveau Compte)	21318	15 151,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide à l'unanimité d'accepter la décision modificative N° 1.

3. Décision modificative N° 2 : virement de crédits

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget communal pour pallier aux dépenses de la mise en accessibilité de la salle communale et de l'isolation de l'école en diminuant le compte 2313 : Immos en cours de constructions. Il est proposé aux conseillers la modification suivante :

Compte 2313 :	Immos en cours	- 50 000,00 €
Compte 21312 :	Bâtiments scolaires	+ 10 000,00 €
Compte 21318 :	Autres bâtiments publics :	+ 40 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte à l'unanimité la décision modificative N° 2.

4. Admission en non-valeur : garderie

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la proposition de M. Le Roch d'annuler la dette de garderie de 4,80€ de l'année 2015 d'un administré ayant quitté la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'

- Accepter l'admission en non-valeur de 4,80 €.

5. Modification contrat agent communal

Monsieur le Maire annonce au conseil que suite à la demande de droit à la retraite d'un agent de cantine au 31 décembre 2016, il est nécessaire de prévoir son remplacement. Ce poste serait présenté à Madame Nathalie Vivier, adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet effectuant déjà des remplacements de cantine à la satisfaction générale.

Il est donc proposé au conseil de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet comprenant les activités de garderie, de cantine, de ménage et d'animatrice TAP à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

6. Avenant aux travaux de rénovation – salle communale

Monsieur Christophe LELIEVRE présente au conseil un nouveau devis de l'entreprise Leduc pour la création d'un auvent protégeant l'accès à l'entrée de la salle communale d'un montant de 2 560,58 € TTC. Cet auvent serait intégré au bardage extérieur du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide d'accepter à l'unanimité le devis de l'entreprise Leduc pour un montant de 2 560,58 € TTC.

Le conseil souhaiterait également qu'un cendrier soit prévu au niveau de l'extension ainsi qu'un panneau « salle de convivialité » pour une meilleure visibilité de la salle.

7. Modification des statuts de la CCDD : transfert de compétences

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à la prise de compétence en matière de Financement du contingent SDIS.

Lors de la réunion des Maires du 12 septembre 2016, Monsieur le Président a exposé les dispositions de l'article 97 de la Loi NoTRé qui stipulent que dorénavant la Communauté de Communes de Douve et Divette peut assumer la compétence « financement du contingent SDIS ».

Cet article assimile la contribution au SDIS à une compétence. L'article L.1424-35 est ainsi modifié par l'ajout de 2 alinéas :

« Par dérogation au quatrième alinéa du présent article, les contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre créé après le 3 mai 1996 peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement, dans les conditions prévues à l'article L.5211-17. Dans ce cas, la contribution de cet EPCI est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'EPCI.

Le transfert de charges fera l'objet d'une évaluation en référence aux contributions des communes de l'année 2016, afin de proposer les montants d'allocations compensatrices nécessaires à la neutralité budgétaire de ce transfert de compétence.

Le Conseil Communautaire réuni en séance plénière le 20 septembre dernier a donné son accord de principe sur la prise de compétence en matière de « Financement du contingent SDIS » et propose la rédaction suivante :

C – Compétences supplémentaires
Financement du contingent SDIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Donne compétence à la Communauté de Communes en matière de financement du contingent SDIS
- approuve la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes de Douve et Divette et rédigée de la façon suivante :

C – Compétences supplémentaires
Financement du contingent SDIS

8. Demande de rétrocession voirie « Résidence du Moulin »

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de l'association de la « Résidence du Moulin » demandant la rétrocession de la voirie à la commune cadastrée ZH 324, 326, 328 d'une surface 1 625 m² et d'une longueur de 220 mètres linéaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la rétrocession de la voirie (sans les espaces verts) sous réserve de la validation de la conformité des réseaux eaux usées et eau potable par la Communauté de Communes Douve et Divette.
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'association de « la résidence du Moulin »

9. Cérémonie du 11 novembre 2016

Monsieur le Maire présente au conseil le programme de la cérémonie du 11 novembre

- 09 H 45 Rassemblement à la mairie de Tollevast
- 10 H 00 Office religieux intercommunal en l'église de Tollevast
- 11 H 20 Rassemblement à la mairie de Sideville
- 11 H 30 Cérémonie au Monument aux Morts de Sideville

10. Commune nouvelle : groupes de travail

Suite à la réunion du 18 octobre à Martinvast, il a été décidé de former six groupes de travail avec deux délégués par communes. Il est proposé de nommer aux commissions :

Analyses de la situation financière, fiscalité : Stéphanie Cauvin et Joël Liais

Ressources humaines et organisation technique : Martine Dupont et Christophe Lelièvre

Etat des lieux du patrimoine communal : Sébastien Vrac et Patrick Ecolivet

Scolaire, périscolaire, restauration : Thérèse Paris et Patrice Sache

Associations sportives, culturelles, CCAS : Brigitte Sanson et Laurent Carré

Gouvernance, charte : Martine Pagny et Lionel Lerévérénd

11. Questions diverses

Rapport d'activités de la CIAPH 2015 : Le rapport annuel 2015 de la Commission Intercommunal sur l'Accessibilité des Personnes Handicapées a été présenté auprès du Conseil Communautaire le 20 septembre 2016. Le rapport est consultable en mairie.

Location terrain : Monsieur le Maire explique au conseil que les parcelles cadastrées ZH 36 et 37 louées par l'EARL des Petits Monts sont fréquemment sollicitées pour faire office de parking lors de cérémonies. A ce titre, il est proposé au conseil d'accorder à l'EARL des Petits Monts une réduction de 25% du montant du loyer. Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord.

Décès du doyen de la Commune: Monsieur le Maire informe le conseil du décès de M. René Durel, doyen de la commune.

Concert église: Monsieur le Maire prévient le conseil que le cadre des manifestations du téléthon un concert aura lieu le samedi 3 décembre 2016 en l'église de Sideville par l'association Harmonia.

Téléthon : L'association les trois déesses organise une randonnée au profit du Téléthon le dimanche 4 décembre 2016 à 10h00.

Illuminations: Monsieur Ecolivet présente au conseil la proposition de la société Sonolux pour le choix des illuminations de Noël. Les modèles proposés ne faisant pas l'unanimité, Monsieur Ecolivet est chargé de voir avec la société pour une nouvelle proposition.

PLUI : des ateliers sont prévus en novembre et décembre 2016. Les différentes thématiques seront transmises aux conseillers qui pourront y participer s'ils sont intéressés.

La séance est levée à 22h35